

Initiatives ministérielles

Pour lui répondre, je pense que le gouvernement actuel ne sait absolument pas où il s'en va. Il dirige à partir du centre. Il dirige en fonction de l'opinion du plus grand nombre. Cela veut dire que s'il peut retirer un soutien fiscal visant à créer des règles du jeu équitables dans des régions comme celle de l'Atlantique, qu'à cela ne tienne. Si cela veut dire qu'il peut monter une région du Canada contre l'autre, l'Est contre l'Ouest, il le fait, puisque les conservateurs se soucient uniquement de plaire à leurs petits copains de Bay Street et n'ont pas la moindre notion de l'unité nationale ni du rôle qu'une infrastructure nationale comme les chemins de fer, les ports, les ports pour petits bateaux, joue pour garder uni notre grand pays.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui parce que j'ai vu le président du Conseil du Trésor intervenir ce matin pour nous vanter les mérites du projet de loi C-91. J'ai jugé opportun de signaler certains des désastres.

Je note que le projet de loi vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques. Il était vraiment inouï de voir le gouvernement actuel présenter un projet de loi ayant trait à la bonne gestion. Nous avons vu le ministre nous dire à quel point le projet de loi allait accroître l'efficacité de l'État. Eh bien, n'importe quoi serait une amélioration. Cela ne fait aucun doute. J'ai cependant de sérieux doutes. Lorsque le ministre parle d'efficacité, il s'agit de rien d'autre que d'exploiter et de pressurer les contribuables canadiens, activité à laquelle le gouvernement a montré qu'il excellait.

M. Worthy: Soyez positif. Ne soyez pas si mesquin.

M. Milliken: Le secrétaire parlementaire dit que je suis peut-être mesquin, mais j'estime que ce n'est pas le cas. Le ministre avait un visage rayonnant et souriant tout au long de son exposé. Il s'est très bien débrouillé compte tenu des moyens qu'il avait à sa disposition. À mon avis, ce que nous devons faire avec ce projet de loi, c'est l'examiner longuement et attentivement et jeter un coup d'oeil sur la très mauvaise gestion que le gouvernement a imposée aux Canadiens.

Je voudrais revenir au budget des dépenses supplémentaire que le ministre a déposé il y a quelques jours, car j'estime qu'il révèle certaines choses au sujet de la capacité du gouvernement de gérer. . .

M. Sobeski: Est-ce la question de privilège ou le débat?

M. Milliken: Si le député veut bien écouter quelques instants, je crois que mes observations lui plairont. À la page 48 du budget des dépenses supplémentaire, on trouve quelques-uns des coûts de la taxe sur les produits et services que le gouvernement applique aux Canadiens. Il crée un bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services. Si on fait quelques calculs, monsieur le Président, quelques calculs non compliqués, on peut constater que le bureau est autorisé à engager 20 employés, 20 années-personnes. Si on divise les salaires du personnel indiqués dans le budget par 20, on obtient un salaire annuel moyen de 54 150 \$ pour ces personnes. Ce montant semble un peu élevé, mais j'y reviendrai.

Si nous passons à la page 88, le député constatera qu'au ministère du Revenu national, Douanes et Accise, 1 163 Canadiens chanceux seront engagés comme contrôleurs de la nouvelle taxe sur les produits et services, à un salaire moyen de 41 490 \$, toujours selon ce budget. Vous remarquerez que ce montant est un peu inférieur à celui qui est prévu pour le groupe précédent, qui travaille pour le ministère des Consommateurs et des Sociétés.

Ensuite, si on jette un coup d'oeil sur la page d'en face, on constatera que la Division de l'impôt du ministère du Revenu national s'occupe de la préparation et de la planification relativement aux crédits de taxe payés d'avance. Autrement dit, c'est le groupe qui remet l'argent aux Canadiens et auquel nous sommes tous censés être si reconnaissants. Le salaire moyen des 642 personnes ainsi recrutées dans ce ministère s'élève à 33 124 \$. Pourquoi la rémunération des employés chargés de prendre une partie de la manne qu'ils recevront pour la remettre à certains Canadiens est telle à ce point inférieure à la rémunération de ceux qui vont leur soutirer de l'argent en appliquant cette taxe? Je vais vous le dire pourquoi. C'est parce que le gouvernement aime beaucoup mieux encaisser de l'argent qu'en déboursier. Pourquoi payer grassement quelqu'un qui est chargé de remettre de l'argent aux Canadiens? Il vaut mieux payer grassement ceux qui leur soutirent cet argent. Voilà la priorité pour le gouvernement. C'est ce qu'il veut dire quand il parle de mieux gérer les affaires publiques dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques.

• (1840)

Si cela ne suffit pas à convaincre le député, il n'a qu'à passer à la page 36 du budget des dépenses. Voilà où figure le salaire des gens chargés d'envoyer les chèques. À la page 36, on parle de «préparation et de planification relativement au crédit de taxe sur les produits et services payé d'avance aux contribuables», ce qui signifie l'embauche des personnes qui seront effectivement chargées de rédiger les chèques au ministère des Approvisionnements et Services puisque c'est par ce ministère que ces chèques seront émis, je présume. Le salaire